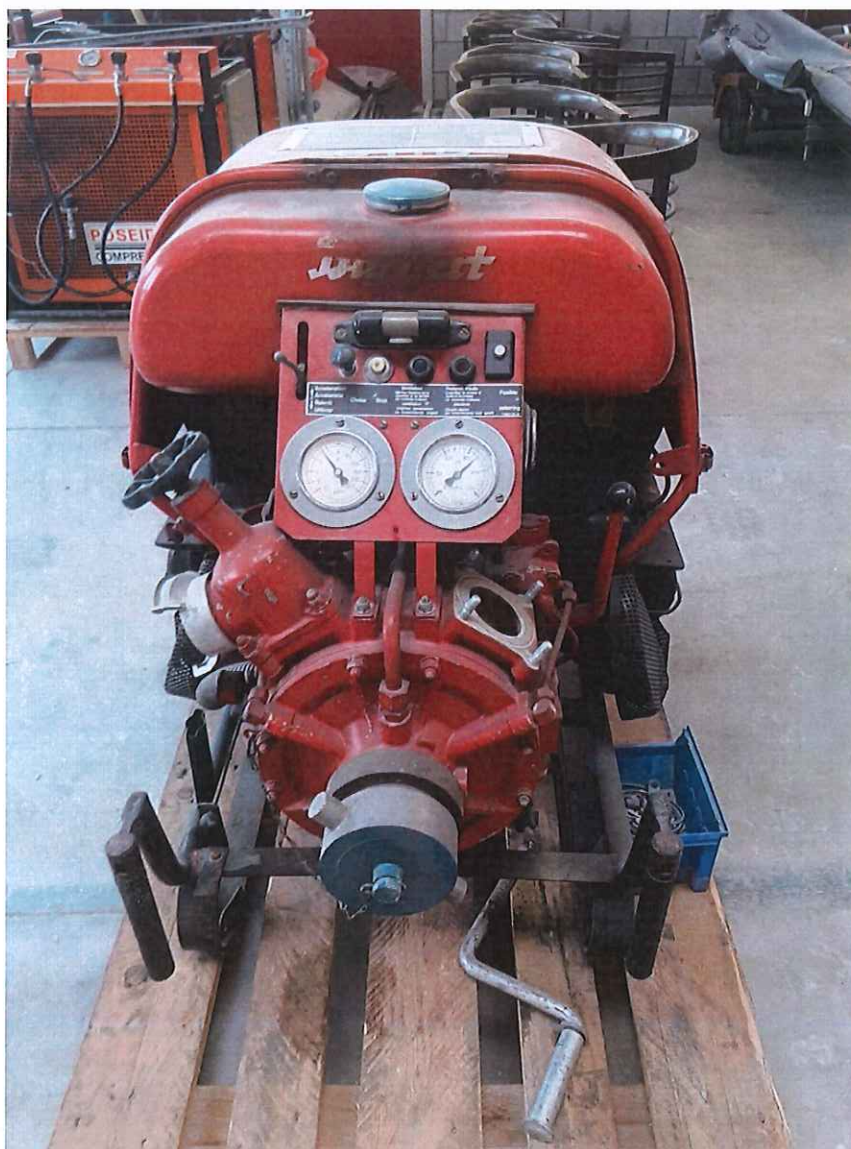


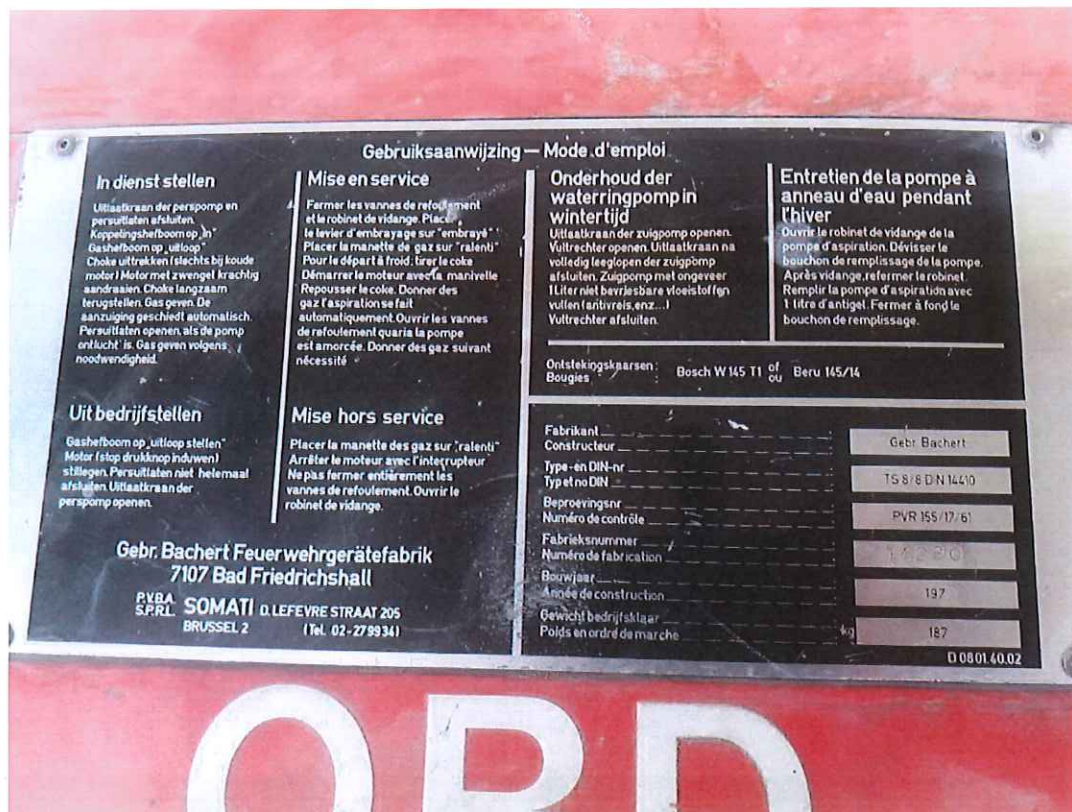
Vente de matériel déclassé de la Zone de
Secours 5 Warche Amblève Lienne

LOT 6/3 – 1 Motopompe BACHERT

**Année 1970 - Type TS 8/8 DIN 14410 – N° de contrôle PVR
155/17/61 -
N° de fabrication 14234**



*info@zs5wal.be – tel : 080 552 200
Zone de secours 5 Warche-Amblève-Lienne
Siège social : Sur le Meez 1 – 4980 TROIS PONTS
N° d'entreprise : 0500.918.787*



Objet de la vente :

Le Conseil de Zone a décidé de procéder à la vente de matériel déclassé de gré à gré au plus offrant auprès de démarcheurs et d'assurer, notamment, la publicité de cette vente par affichage aux valves du siège de la Zone de secours et des administrations communales de la zone.

Modalités des offres :

Les personnes intéressées peuvent remettre offre pour le matériel avant la date de clôture du dépôt des offres, **fixée au 30 novembre 2021.**

Les offres doivent parvenir sous double enveloppe **par courrier postal** au siège social, à l'adresse :

**Zone de Secours 5 W.A.L.
Sur le Meez 1
4980 TROIS PONTS**

Elles doivent être accompagnées des coordonnées complètes des personnes intéressées (nom, prénom, adresse, téléphone, courriel et n° d'entreprise le cas échéant).

Contacts :

Les personnes intéressées peuvent solliciter un rendez-vous via le Directeur Logistique de la zone de secours 5 WAL, le Lieutenant Cédric RENARD, afin d'obtenir des renseignements sur le matériel, par e-mail à l'adresse : cedric.renard@zs5wal.be

Ouverture et dépouillement des offres :

Les offres seront ouvertes et dépouillées à l'issue du délai de remise d'offre, à huis clos.

Attribution :

La vente sera attribuée par le Conseil de zone sur base du critère de prix le plus avantageux pour la Zone de Secours. La Zone de Secours se réserve toutefois le droit de ne pas vendre le véhicule dont le prix proposé s'avèrerait anormalement bas.

Enlèvement du matériel :

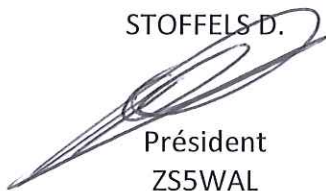
Toute personne ayant remis offre de prix se verra informée de la suite qui y est réservée. Le matériel ne pourra être enlevé, selon des modalités à convenir, qu'après la perception du montant annoncé sur le compte de la zone de secours.

Mjr. BURETTE L.



Commandant
ZS5WAL

STOFFELS D.



Président
ZS5WAL